

## Les activités

L'hôpital de jour est un lieu de soins et d'accompagnement à l'insertion sociale et/ou professionnelle.

Les soins s'appuient sur des activités, organisées par demi-journées sous forme d'ateliers, qui se déroulent à l'intérieur ou à l'extérieur de l'hôpital de jour.

- activités corporelles (relaxation, sport)
- activités créatives (peinture, expression et matières, atelier d'écriture, etc.)
- activités cognitives (vie quotidienne et consommation, littérature, cinéma, etc.)

**Les temps conviviaux et le déjeuner** sont des moments de partage dans la vie de l'hôpital de jour.

Une participation financière pourra vous être demandée pour certaines activités.

## Sortie

La sortie est prononcée par le psychiatre lorsque le projet thérapeutique est réalisé ou lorsqu'il n'est plus pertinent.



Responsable d'équipe médicale  
**Dr Michelle NEGRE**

## Hôpital de Jour Saint-Exupéry

55, rue du Mistral  
Espace Champollion  
34970 Lattes

Tél. : 04 67 20 95 17  
Fax : 04 67 20 95 16

Ligne de Bus 28 et 18  
Tramway : arrêt Boirargues

## Hôpital de Jour

# Saint-Exupéry

Secteur psychiatrie adulte Montpellier-Littoral



Pôle Psychiatrie



## Présentation de l'Hôpital de Jour

L'hôpital de jour est une des structures de soins du secteur de psychiatrie adulte Montpellier-Littoral.

Il est ouvert de 9h à 16h30 du lundi au vendredi.

Les patients sont accueillis à temps partiel par une équipe pluri-professionnelle.

### Admission

Votre admission se fait sur prescription médicale après une consultation avec le psychiatre responsable de l'hôpital de jour.

Un entretien d'accueil est réalisé par deux infirmiers afin de définir avec vous les modalités de prise en charge, pendant une période d'observation de trois mois.

Cette période permet une évaluation de votre état clinique, de votre autonomie, de votre situation matérielle et environnementale.

C'est avec vous que se définissent les objectifs et les modalités du projet thérapeutique.

### Le projet thérapeutique

Il se définit avec vous, en fonction de vos objectifs et de la demande de votre psychiatre traitant.

Les évaluations se font lors des entretiens avec les infirmiers, des consultations avec le psychiatre et en synthèse d'équipe.

Dr SOYRIS ..... Psychiatre responsable d'unité,

Mme PETIT ..... Cadre Infirmier,

Mme CUNILLERE ..... Assistante Sociale.

Cinq infirmiers et une ASH complètent l'équipe.

## Règlement Intérieur

**L'admission à l'hôpital de jour implique un engagement.**

● A votre entrée, vous devez fournir une copie de votre carte d'assuré social et de mutuelle, le cas échéant.

● **Le respect des horaires et du cadre des activités** est la base de votre engagement dans le soin. Pendant votre temps de présence à l'hôpital de jour, l'accès à la cafétéria du rez-dechaussée est exclu.

● Afin de faciliter la vie en collectivité, **une hygiène vestimentaire et corporelle est requise.**

● **Le repas** aux alentours de 12h30, fait l'objet d'un partage des tâches quotidiennes.

● Une autonomie vous est laissée quant à la prise de votre **traitement**, sauf cas particulier.

● **Tabac** : interdit dans les structures hospitalières, le tabac est toléré lors des moments de pause et en fin de repas, dans l'espace réservé à cet effet.

● **Alcool et drogues** : toute consommation ou apport d'alcool et/ou drogue est interdite dans la structure et non tolérée.

Tout état de crise ou d'ébriété entraînera une prise en charge individuelle, en dehors du cadre des activités prévues.

● **Téléphone** : l'accès au téléphone est réservé à des situations de soins ou d'urgence.

**Les téléphones portables doivent être éteints pendant le repas et les activités.**

● **Argent et objets de valeur** (bijoux, portables, chèquiers, cartes bleues) : il vous est demandé de ne vous munir que du strict minimum. Des armoires fermant à clef sont à votre disposition.

● **Absences** : vous devez informer l'équipe soignante en cas d'absence. Les absences injustifiées amèneront à une sortie administrative, la réintégration à l'hôpital de jour ne se fera qu'après accord avec le médecin et l'équipe.

**La vie collective nécessite de chacun le respect de l'autre, aussi bien dans les propos, les gestes que les comportements.**